

OFFRE CLUBS : UFF Sport Conseil innove

ATTITUDES

L'UFF EST DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES ASSOCIÉE À LA VIE DES CLUBS SPORTIFS GRÂCE À LA COMPÉTENCE ET AU SAVOIR-FAIRE DE SES CONSEILLERS UFF SPORT CONSEIL.

Aujourd'hui, la mise en place de l'intéressement est devenue incontournable et monnaie courante dans les entreprises ayant compris l'apport de l'épargne salariale.

Pourquoi le monde du sport ne bénéficierait-il pas des avantages fiscaux et sociaux de ce dispositif ?

Si vous êtes un Club Client ou si vous êtes en passe de le devenir, nous vous offrons les services suivants.

Quels services proposés ?

- Vous avez besoin dans vos Centres de Formation d'Apprentis (CFA) d'une intervention sur le Budget Mensuel, le Bilan Fiscal Prévisionnel ou le Bilan Prévoyance ?
- Vous avez besoin qu'un Conseiller Habilité se rende disponible au sein du club, pour les joueurs en période déclarative ?
- Vous nous proposons un appui via notre service Ingénierie Patrimoniale pour toute approche juridique, législative ou fiscale.
- L'Étalement, la Société d'Image, adaptés ou non ? Cela doit s'envisager au cas par cas, nous y répondons.
- Le Club a besoin pour ses Partenaires ou pour ses salariés des conseils d'un Ingénieur Patrimonial, nous le proposons.
- Vous avez besoin de Bilans Retraite précis, d'Analyses de Patrimoine objectives, nous sommes à votre disposition.
- Un Club doit tout faire pour fidéliser ses Partenaires, certes les après-matches sont là pour ça.

Mais l'expérience démontre que réunir 15 à 20 partenaires importants autour d'un thème qui concerne leur quotidien (exemple : les différentes rémunérations du chef d'entreprise) ne fait que renforcer ces liens avec le Club. Nos Conseillers Habilités Entreprise sont là pour vous.

Tous les Clubs déjà clients vont se voir proposés cette approche dans les prochaines semaines.

Mieux cerner vos besoins

UFF SPORT CONSEIL INNOVE !
Vous êtes client, nous vous offrons les services suivants.

Motiver vos sportifs et vos salariés aux résultats du club :

- Elles-vous intéressez par la mise en place de :
 - l'accord d'intéressement,
 - le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE).

Lors de cette mise en place nous pouvons vous apporter assistance, conseils et expertise sur les sujets suivants :

- une disponibilité auprès des joueurs et des dirigeants en période déclarative,
- un accompagnement permanent pour répondre à toute question juridique ou fiscale,
- l'accès à des spécialistes pour tout sujet traitant de l'imposition ou de l'investissement,
- un ingénieur patrimonial à la disposition du club,
- des réunions "clés en main" pour vos partenaires sur les différents lois et évolutions fiscales.

Enfin pour votre avenir de jeunes talents, nous pouvons, en votre nom, les aider et les former sur les sujets suivants :

- le budget mensuel et sa gestion,
- le bilan fiscal et le prévisionnel sur 1 an,
- la fiche de paie,
- le bilan Prévoyance et ses montants (indemnités journalières, perte de licence, décès),
- la formation à l'épargne de précaution.

Il suffira de choisir selon vos besoins auprès de votre Conseiller UFF Sport Conseil spécialisé dans les solutions d'épargne salariale.

Il vous présentera la mise en place de l'intéressement à travers le PEE et il vous accompagnera durant le déploiement du dispositif.

Quant aux Clubs qui désirent un premier "Rendez-vous découverte"...

...UFF Sport Conseil est là pour vous renseigner.

À très bientôt pour vos premiers commentaires et suggestions.

Et merci à ceux d'entre vous qui nous accordent déjà leur confiance.

Sportivement vôtre. ●

Christian HUBERT
Directeur UFF Sport Conseil

L'UFF est depuis de nombreuses années associée à la vie des clubs sportifs grâce à ses Conseillers UFF Sport Conseil. De nombreux clubs nous accordent leur confiance, **pourquoi ?**

L'épargne salariale

Motiver vos sportifs et vos salariés aux résultats du club.

La législation permet au club, comme à toute entreprise, de lier la rémunération à la performance...

L'accord d'intéressement :

Vos salariés sportifs et administratifs, bénéficiaires de primes variables de charges sociales en contrepartie de résultats sportifs, commerciaux et/ou financiers.

Un crédit d'impôt égal à 30% des primes distribuées accompagne la mise en place d'un accord d'intéressement.

Le Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)

Les primes éligibles dans le PEE sont exonérées d'impôt sur le revenu pour le salarié.

UFF SPORT CONSEIL VOUS ACCOMPAGNE DANS LA MISE EN PLACE DE CES SOLUTIONS

UFF SPORT CONSEIL CO-ÉQUIPIER DE VOTRE CLUB !

UNE ASSISTANCE OFFERTE AUX CLUBS CLIENTS :

- une disponibilité auprès des joueurs et des dirigeants en période déclarative,
- un accompagnement permanent pour répondre à toute question juridique ou fiscale,
- l'accès à des spécialistes pour tout sujet traitant de l'imposition ou l'investissement,
- un ingénieur patrimonial à la disposition du club,
- des réunions "clés en main" pour vos partenaires sur les différents lois et évolutions fiscales,
- l'étalement des impôts : quand et pour qui ? : présence à vos côtés pour échanger avec les professionnels compétents,
- la création d'une société d'image : mise en relation avec des experts,
- les analyses patrimoniales et bilans retraite offerts.

Intervenir dans vos C.F.A.

Les plus « jeunes » doivent acquiescer tout de suite les bons réflexes. Nous les aidons à maîtriser des notions essentielles telles que :

- le budget mensuel et sa gestion,
- le bilan fiscal et le prévisionnel sur 1 an,
- la fiche de paie,
- le bilan Prévoyance et ses incompressibles (indemnités journalières, perte de licence, décès),
- la formation à l'épargne de précaution.

Anticiper l'après carrière !

La reconversion

Afin de maintenir leur niveau de vie et sécuriser leur avenir, UFF Sport Conseil peut accompagner vos joueurs dans leur projet de reconversion.



Pourquoi ne pas changer d'équipe ?

A l'UFF nous sommes persuadés qu'il existe de nombreux points communs entre le métier de conseiller en gestion de patrimoine et celui de sportif professionnel :

- le travail en équipe,
- l'investissement et la méthode,
- le goût du jeu,
- la résistance à l'effort,
- l'envie.

REJOINDRE UFF SPORT CONSEIL
Une belle façon de continuer à gagner dans une équipe de conseillers passionnés ! Plus de 50 sportifs de haut niveau l'ont déjà fait !

CHIFFRES

SCORES

UFF Sport Conseil au 31 mars 2013
817 clients
52 M€ d'actifs gérés (hors Immobilier)
14 Conseillers UFF Sport Conseil
9 Conseillers UFF Entreprise Sport et Dirigeant

EXPLOIT

UN CHAMPION HORS NORME !

Si Jason LAMY-CHAPPUIS, numéro 1 mondial en 2010, 2011 et 2012, n'a pas ramené cette année le globe de cristal de sa discipline, le combiné nordique, ses exploits ont été plus qu'estimables, notamment aux championnats du monde en Italie. Inscrit dans quatre épreuves, il a décroché trois médailles d'or et une médaille de bronze ! Il est particulièrement fier de celles obtenues par équipes, avec ses partenaires. « Je ne cours pas après les records, je cours après les sensations », martèle souvent le Jurassien. L'une des sensations qu'il apprécie par dessus tout ? Partager un podium, l'objectif avoué de ces Mondiaux, plutôt qu'améliorer son compteur personnel. Daniel MORET-ES-JEAN, son Conseiller UFF Sport Conseil à l'agence Ain et Savoies nous a confié : « Pour la saison prochaine, Jason espère répondre présent à Sochi en Russie, les Jeux Olympiques constituant une superbe vitrine pour mettre en avant sa spécialité. »



FORMATION

ÉCHANGES GAGNANTS

Jean-François SALESSY (président de la société PIMIENTO et agent d'image) a sollicité UFF Sport Conseil pour que nous intervenions auprès de ses nageurs. Nous allons les rencontrer lors de réunions visant à transmettre quelques règles et principes de management à ces futurs chefs d'entreprise ou responsables de projets professionnels. Notre action, liée à la reconversion de sportifs de haut niveau, se justifie ici pleinement... sans parler du plaisir de côtoyer de tels champions !

n° 19 mai 2013

UFF BANQUE CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

32, AVENUE D'IÉNA - 75783 PARIS CEDEX 16
Service clientèle UFF Contact : 0 810 732 732
www.uff.net

Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 463 801 330 R.C.S. Paris



Banque Conseil en Gestion de Patrimoine

STATION DE PUB • Crédit photos : Philippe MILLEREAU / KNSP / DPPH / PDPH • Pool / KNSP / DPPH • Hervé / DPPH • Colorsport / DPPH • Allez / Hotsports / DPPH • Thibaut BISSUEL • Fotolia.com



Intéressement Deux présidents témoignent

ÉVÉNEMENT

Nos invités répondent à nos questions



REPÈRES : Patrick CHIRON
PRÉSIDENT DE CHOLET BASKET DEPUIS 2003

- 2012 BUDGET DU CLUB : 5 M€
- 2011 FINALISTE DE PRO
- 2011 VAINQUEUR DU MATCH DES CHAMPIONS
- 2010 CHAMPION DE FRANCE PRO A
- 2009 FINALISTE DE L'EUROCHALLENGE
- 2008 VAINQUEUR DE LA SEMAINE DES AS

REPÈRES : Jean-Louis GAZEAU
PRÉSIDENT DU NÎMES OLYMPIQUE FOOTBALL DEPUIS 2002

- 2012 BUDGET DU CLUB : 9 M€
- 2012 CHAMPION DE NATIONAL
- 2012 RETOUR EN LIGUE 2
- 2005 DEMI-FINALISTE DE LA COUPE DE FRANCE

Patrick CHIRON et Jean-Louis GAZEAU sont présidents de club depuis près de 10 ans, le premier au Cholet Basket, et le second au Nîmes Olympique Football. Ils connaissent mieux que personne les enjeux économiques de leur club et partagent avec nous leur vision sur l'intéressement.

Patrick CHIRON :

« IL Y A UN VRAI CONTRAT DE CONFIANCE ENTRE LE CLUB ET LES CONSEILLERS »

« J'ai connu l'UFF par Alain Lafat, Responsable Commercial Senior UFF Sport Conseil à l'agence Pays de Loire, qui est très impliqué dans le club.

Client de l'UFF à titre personnel, je suis président de Cholet Basket depuis 10 ans et le club "travaillait" avec l'UFF avant mon arrivée. L'intéressement était déjà mis en place : cela fonctionne très bien et il y a un vrai contrat de confiance entre le club et les Conseillers UFF qui nous suivent. En fait, j'ai en quelque sorte hérité du système d'intéressement qui a été mis en place en 1992.

➤ (suite p. 2)

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 04 72 77 09 50
Fax : 04 72 77 09 59
Courriel : christian_hubert@uff.net

Votre lettre d'information

tendances

sport

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENT Deux présidents de club à l'honneur

Patrick CHIRON et Jean-Louis GAZEAU

ENTRE NOUS Immobilier

Des solutions pour les sportifs de haut niveau

P. 3

ATTITUDES

Offre club UFF Sport Conseil innove

P. 4

EXPLOIT

Jason LAMY-CHAPPUIS Champion hors norme

FORMATION

Échanges gagnants

n° 19
mai 2013

Pour mieux connaître l'UFF, connectez-vous sur :

www.uff.net



Par Christian HUBERT
DIRECTEUR UFF SPORT CONSEIL

Chers sportifs,

UFF Sport Conseil développe rapidement son action envers les clubs. Nos spécialistes Sport Entreprise ont mis en place un système d'intéressement qui constitue d'ores et déjà une grande source de satisfaction pour nos clients.

Si, en 2012, 12 nouveaux clubs professionnels nous ont fait confiance, depuis janvier 2013, deux grands clubs nous ont déjà rejoints : l'USDK Handball et le Nîmes Olympique Football. Ils vont bien sûr bénéficier gratuitement de l'Offre Club UFF, une palette de services utiles et pratiques. Nous la détaillons en page 4, et expliquons surtout pourquoi l'intéressement recueille autant de suffrages auprès des joueurs et des dirigeants.

Nous avons également la chance que deux présidents de clubs historiquement formateurs, Cholet Basket et Nîmes Olympique Football, témoignent dans ce numéro.

Pour ce qui concerne nos sportifs, l'actualité met en avant quelques solutions financières immobilières originales qui leur permettront aussi de profiter sur de beaux produits de l'effet de levier du démembrement.

Profitez-en pour remarquer que les taux des crédits immobiliers n'ont jamais été aussi bas (un record depuis 1945 !) : il est grand temps « d'acheter de l'argent ! »

J'espère que les mois à venir seront fructueux pour vous et j'ai déjà hâte que nous nous retrouvions en octobre pour commenter les très belles victoires à venir, toutes disciplines confondues !

« Commencer appartient à beaucoup, Persévérer à quelques-uns, Réussir à bien peu. »

Sportivement vôtre

INTÉRESSEMENT - SUITE

ÉVÉNEMENT

► Ce dispositif me convient bien : nous définissons, avec l'ensemble du staff, des objectifs sportifs précis et les primes sur ces objectifs sont intégrées dans l'intéressement ce qui permet aux clubs et aux joueurs de bénéficier d'avantages sociaux et fiscaux. Nous avons trois collègues : les joueurs et le staff sportif, le centre de formation et l'encadrement et les « administratifs ». Le système de l'intéressement nous permet de pouvoir faire bénéficier à tout le monde de primes avec pour chaque collègue des objectifs liés à son activité qui sont revus tous les 3 ans.



Depuis 10 ans, une réunion d'information est organisée avec l'UFF pour "éclairer" tout le monde en début de saison. Il est très important de prendre toutes ces décisions et de les mettre en place à ce moment-là. Cela nous permet, une fois que la saison est partie de nous concentrer sur l'activité principale : le basket ! »

Jean-Louis GAZEAU :
« UFF SPORT CONSEIL, PROPOSE UNE LARGE PALETTE DE SERVICES AU CLUB »

« Ce sont Didier Donguy et Jean-Luc Victor, Conseillers UFF Sport Entreprise et Dirigeant de l'agence Languedoc-Roussillon, qui sont venus vers le club. Je ne connaissais pas vraiment l'UFF. Ils nous ont fait part de leur expérience et de leur connaissance du monde sportif.

Nous avons déjà réfléchi à la mise en place d'un intéressement, mais nous avions préféré attendre d'avoir retrouvé le statut pro. La démarche active de l'UFF va sans doute en accélérer la réalisation.

Nous ne l'avons pas encore mis en place car ce n'était pas intéressant, ni pour le club, ni pour les joueurs de

le faire en fin d'année. Mais cela devrait se faire pour 2013-2014.

C'est une solution qui est avantageuse pour le club (pas de charges patronales) et pour les joueurs en termes de fiscalité. Cela permet aussi d'associer les "administratifs" à la vie du club. On y intégrera des objectifs de résultats sportifs très précis pour les joueurs et des objectifs de résultats de gestion pour l'administratif.

Ce qui est important pour nous, c'est tout l'accompagnement que les Conseillers UFF assurent pour l'ensemble des démarches administratives.

L'intéressement devrait nous aider à motiver toute l'équipe du club. Les avantages associés à l'intéressement sont très incitatifs puisque en logeant les primes d'objectif dans l'intéressement, le salarié touche quasiment 100% de ce que paie son employeur alors qu'il n'en toucherait qu'un tiers si cela lui était versé sous forme de salaire et je ne peux que regretter qu'on ait rogné sur les avantages "employeurs". L'UFF Sport Conseil propose une large palette de services aux clubs, que nous n'avons pas encore expérimentés.

Je suis convaincu qu'il est important de former les joueurs sur les questions patrimoniales, il faut qu'ils soient bien suivis et bien conseillés, car surtout quand ils sont jeunes, ils peuvent être des proies faciles.»

Propos recueillis par Hélène SADA-SULIM
Direction Communication



IMMOBILIER : Loi DUFLOT

ENTRE NOUS

IMMOBILIER : DES SOLUTIONS ADAPTÉES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

L'investissement immobilier présente plusieurs avantages pour les sportifs professionnels. Ces derniers recherchent en effet souvent, d'une part, un moyen de réduire leurs impôts lorsqu'ils sont en activité et, d'autre part, à percevoir des revenus réguliers au moment de leur reconversion.

Deux techniques d'investissement immobilier permettent aujourd'hui d'atteindre ces objectifs. La première consiste à acquérir un appartement dans le cadre du dispositif Duflot et la seconde à devenir propriétaire d'un bien immobilier en démembrement. Ces deux procédés correspondent pour autant à des situations bien différentes.

Le dispositif Duflot

Il consiste à acheter un appartement neuf, puis à le louer pendant au moins neuf ans. L'investisseur bénéficie d'une réduction d'impôt de 18 % de la valeur du bien dans la limite de 300 K€. Cette réduction s'étale sur neuf ans, à raison de 2 % par an. Il est ainsi possible de réduire son impôt de 6 000 € par an pendant neuf ans. On met souvent en avant, en contrepartie de cet avantage, des contraintes de locations. La loi prévoit en effet un plafonnement des ressources du locataire, ainsi que des loyers. En d'autres termes, un locataire « trop riche » ne serait pas éligible et les loyers ne peuvent dépasser un certain montant, variable selon la situation géographique du bien. Ces contraintes correspondent en réalité au marché et elles n'en sont pas réellement. Par exemple, un locataire célibataire et salarié qui voudrait se loger dans un appartement « Duflot » ne devra pas gagner plus de 2 754 € net par mois pour être éligible.

Acheter un appartement en démembrement

C'est en acquérir la nue-propriété pour en devenir plein propriétaire plus tard, souvent au bout d'une quinzaine d'années. La propriété d'un bien se divise entre l'usufruit d'une part, le droit d'utiliser un bien, à savoir, pour un appartement, celui de l'habiter ou de le louer et la nue-propriété d'autre part le droit de vendre ou donner un bien. En tout état de cause, si le nu-propriétaire souhaite vendre un appartement, il doit recueillir l'accord de l'usufruitier. L'usufruit peut être déterminé pour une période donnée, par exemple 15 ans. À l'issue de cette période, l'usufruit s'éteint et le nu-propriétaire devient plein propriétaire. Il peut donc exercer, seul, tous les droits du propriétaire : habiter, louer, vendre ou donner.

Pourquoi une telle distinction ?

D'un côté, un bailleur institutionnel qui a besoin de logements acquiert l'usufruit pour une durée de 15 ans. De l'autre, un investisseur, souhaitant réduire sa fiscalité et obtenir des revenus complémentaires dans 15 ans, achète la nue-propriété. Par hypothèse, le nu-propriétaire dispose de revenus suffisants et ne souhaite pas en percevoir d'autres. Pour l'un comme pour l'autre, le fait de se partager de manière temporaire la propriété d'un bien permet surtout d'en partager le prix.

Ainsi, la nue-propriété est souvent valorisée entre 55 et 60 % de la pleine propriété, selon les cas. Notre investisseur (nu-propriétaire) acquiert donc un bien en n'en payant pratiquement que la moitié, donne la possibilité de louer à l'usufruitier pendant 15 ans (puisque'il n'a pas besoin des loyers) et récupère le tout à l'issue de l'opération.

D'un point de vue fiscal, si le nu-propriétaire est assujéti à l'ISF, la valeur de la nue-propriété n'est pas taxée puisque c'est à l'usufruitier de déclarer ce bien. Si le nu-propriétaire perçoit déjà des loyers et que l'investissement est réalisé à crédit, il pourra déduire les intérêts d'emprunt de ses revenus fonciers et ainsi alléger son impôt sur le revenu. Quinze ans plus tard, au moment où le sportif prend sa retraite, il récupère la pleine propriété de son appartement (sans payer quoi que ce soit) et en perçoit les loyers.

Aussi bien dans le cadre du dispositif Duflot que dans celui du démembrement, il ne faut pas perdre de vue un impératif : le marché. Un investissement immobilier n'a de sens que s'il est bien placé et s'il correspond à une demande locative réelle. Depuis plus de 30 ans, l'UFF sélectionne rigoureusement les investissements qu'elle propose à sa clientèle. Votre Conseiller UFF Sport Conseil saura répondre à toutes vos questions d'ordre patrimonial pour vous orienter vers la solution la plus adaptée à votre situation et à vos objectifs.

Pierre NECHELIS,
Direction Immobilière



ABONNEMENT

Vos droits

VOUS RECEVEZ LA LETTRE D'INFORMATION TENDANCES SPORT.

VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉSABONNER OU GÉRER VOTRE ABONNEMENT :
TÉL. : +33 (0) 1 40 69 63 25
COURRIEL : communication@uff.net

VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT D'ACCÈS, DE MODIFICATION, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DES DONNÉES VOUS CONCERNANT (LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS » DU 6 JANVIER 1978).

POUR TOUTE DEMANDE, ADRESSEZ-VOUS À :
UNION FINANCIÈRE DE FRANCE - DIRECTION COMMUNICATION
32, AVENUE D'IÉNA
75783 PARIS CEDEX 16